



# Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité

## « Digiwatt »

Applicable octobre 2018

### OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L'offre « Digiwatt » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

Faites des économies en gérant votre contrat en ligne.

-5% sur le prix du kWh HT par rapport au Tarif réglementé de vente<sup>(\*)</sup>.

Prix valable à ce jour et révisable jusqu'à 2 fois par an.

#### Les grilles de prix de l'offre « Digiwatt »

Option Base (TTC)		
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)
3	7,66	13,98
6	9,21	13,98
9	10,86	14,13
12	12,58	14,13
15	14,24	14,13
18	15,96	14,13
24	19,81	14,13
30	23,65	14,13
36	26,69	14,13

Option Heures Creuses (TTC)			
Puissance Souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ TTC/mois)	Prix du kWh (cts € TTC/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	10,30	15,19	11,86
9	12,61	15,19	11,86
12	14,77	15,19	11,86
15	16,78	15,19	11,86
18	18,64	15,19	11,86
24	22,89	15,19	11,86
30	26,67	15,19	11,86
36	30,19	15,19	11,86

#### La composition du prix de l'offre

(Articles 7 et 9 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles de prix ci-dessus correspondent à :

- l'abonnement mensuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- le prix du kWh, qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent

- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE) d'un montant maximum de 0,957 cts € /kWh HTVA,
- la Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité (CSPE), d'un montant de 2,25 cts € /kWh HTVA,
- la Contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Le montant des taxes applicables est disponible sur [taxes.edf.com](http://taxes.edf.com)

#### Note commune à tous les fournisseurs :

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site [edf.fr](http://edf.fr) et sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr).

<sup>(\*)</sup> Ces prix correspondent aujourd'hui à une économie moyenne de 3% sur la facture annuelle TTC du tarif réglementé de vente. Ils ne sont pas indexés sur le tarif réglementé. Ils peuvent évoluer jusqu'à 2 fois par an à la hausse comme à la baisse, hors toute évolution des taxes qui sera immédiatement applicable. Offre à prix de marché et sous conditions. Le Client reste libre de changer de contrat d'électricité, à tout moment et sans frais, et de choisir le tarif réglementé de vente.



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75382 Paris Cedex 08 - France  
Capital de 1 505 133 838 euros  
552 081 317 R.C.S. Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Direction Commerce  
  
Tour EDF  
20 place de La Défense  
92050 Paris La Défense cedex

Origine 2016 de l'électricité vendue par EDF :  
89,13% nucléaire, 5,53% renouvelables (dont 4,51% hydraulique),  
1,44% charbon, 2,58% gaz, 1,32% fioul  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !